

**Registre des entités visées par  
les normes de fiabilité  
(version française)  
(en suivi de modifications)**





**Coordonnateur de la fiabilité**

*Direction principale – Contrôle des mouvements  
d'énergie et d'exploitation du réseau*

# **Registre des entités visées par les normes de fiabilité**

**Janvier-Juin 2019**



## TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES .....	5
2. ENTITÉS VISÉES .....	5
3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS .....	6
3.1 POSTE DE DÉPART .....	6
HISTORIQUE DES VERSIONS .....	8
ANNEXE A – ENTITÉS .....	11
ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT .....	17
ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	33
ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5.....	<a href="#">3940</a>
ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU .....	<a href="#">4143</a>
ANNEXE F – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1 .....	<a href="#">4947</a>
ANNEXE G – SOMMAIRE DES AJOUTS SUITE À LA DÉCISION D-2018-149 .....	<a href="#">5150</a>



## 1. OBJECTIF DU REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES

Le registre des entités visées par les normes de fiabilité (le registre) a pour objectif d'identifier les entités visées par les normes de fiabilité adoptées par la Régie de l'énergie (la Régie)<sup>1</sup>.

En suivi de décisions de la Régie, le registre identifie également les fonctions du modèle de fiabilité de la NERC que ces entités assument, de façon à établir les normes de fiabilité auxquelles elles sont assujetties. De plus, il identifie les installations que possèdent ou exploitent ces entités, ainsi que d'autres caractéristiques pertinentes à l'application des normes de fiabilité<sup>2</sup>.

## 2. ENTITÉS VISÉES

L'applicabilité des normes de fiabilité et leur annexe Québec s'appuient sur le modèle fonctionnel de la NERC<sup>3</sup> et sur l'identification des installations du réseau de transport principal (RTP), tel que défini par l'application partielle de la « Méthodologie pour l'identification des éléments du réseau de transport principal » selon la décision D-2018-149<sup>4</sup>. Les fonctions sont définies au Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité adoptées par la Régie. La liste suivante présente les fonctions pertinentes aux normes de fiabilité et annexes Québec adoptées par la Régie, ainsi que des précisions quant à leur portée au Québec :

- **Coordonnateur de la fiabilité (RC)** : Entité responsable du maintien de la fiabilité de sa zone, soit l'Interconnexion du Québec, en temps réel. Le coordonnateur de la fiabilité au Québec est désigné par la Régie de l'énergie en vertu de l'article 85.5 de la Loi.
- **Responsable de l'équilibrage (BA)** : Entité responsable de maintenir l'équilibre entre la production et la charge assurant ainsi le maintien de la fréquence pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec. Au Québec, la zone du BA correspond à celle du RC et du TOP et les trois fonctions sont assumées par une seule et même entité.
- **Exploitant de réseau de transport (TOP)** : Entité responsable de l'exploitation fiable des installations de transport de sa zone. Au Québec, la zone du TOP correspond à celle du RC et du BA et les trois fonctions sont assumées par une seule et même entité.
- **Propriétaire d'installation de transport (TO)** : Au Québec, propriétaire d'une installation de transport du RTP.
- **Exploitant d'installation de production (GOP)** : Au Québec, exploitant d'une installation de production du RTP.
- **Propriétaire d'installation de production (GO)** : Au Québec, propriétaire d'une installation de production du RTP.
- **Responsable de la planification (PA) ou Coordonnateur de la planification (PC)** : Entité responsable de la planification du réseau de transport pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec.
- **Planificateur de réseau de transport (TP)** : Au Québec, les fonctions PA et TP sont assumées par la même entité, les zones PA et TP sont identiques et les responsabilités de ces deux fonctions sont sensiblement les mêmes.

<sup>1</sup> Loi sur la Régie de l'énergie (R-6.01), article 85.13-1° « *Le coordonnateur de la fiabilité doit déposer à la Régie, pour approbation, un registre identifiant les entités visées par les normes de fiabilité adoptées par la Régie; ...* »

<sup>2</sup> Décision D-2011-068, p. 43, par. 175.

<sup>3</sup> *Reliability Functional Model – Technical Document (version 5)*, NERC, Décembre 2009.

<sup>4</sup> Décision D-2018-149, p. 95, par. 366

- **Fournisseur de service de transport (TSP)** : Entité qui fournit un service de transport de type OATT<sup>5</sup>.
- **Planificateur des ressources (RP)** : Entité responsable du développement d'un plan d'approvisionnement afin de satisfaire à la demande dans un horizon long terme pour l'ensemble de l'Interconnexion du Québec.
- **Responsable de l'approvisionnement (LSE)** : Au Québec, une seule entité assume les responsabilités de la fonction LSE.
- **Distributeur (DP)** : Distributeur dont la puissance de pointe dépasse 75 MW et dont les installations sont raccordées à un réseau de transport d'électricité, sans égard à la nature de ce réseau de raccordement, qu'il soit principal ou régional.

De plus, aux fins d'application des normes, le Registre identifie les caractéristiques suivantes en lien avec chaque entité :

- propriétaire ou exploitant d'une installation du RTP;
- propriétaire ou exploitant d'une installation du réseau « Bulk » ;
- propriétaire ou exploitant d'une ligne de transport exploitées à 200 kV et plus;
- propriétaire ou exploitant d'une installation / appareil requis pour la remise en charge du réseau;
- propriétaire ou exploitant d'automatisme de réseau classés type I ou II par le NPCC;
- propriétaire ou exploitant de programme de délestage en sous-tension;
- propriétaire ou exploitant de programme de délestage en sous-fréquence;
- propriétaire d'installation de production à vocation industrielle (PVI).

Les entités visées par les normes de fiabilité au Québec sont identifiées à l'annexe A. L'annexe A précise également les fonctions et d'autres caractéristiques utiles pour préciser la portée et l'application aux entités des normes de fiabilité. Les autres annexes identifient des installations et autres caractéristiques nécessaires pour l'application des normes de fiabilité en vigueur au Québec. Les annexes B et C identifient les installations de transport et de production visées par les normes de fiabilité au Québec, ainsi que d'autres caractéristiques utiles pour préciser l'application des normes à ces installations. L'annexe D précise l'application des normes CIP. L'annexe E identifie des installations visées désignées par des critères CIP. L'annexe F identifie les automatismes de réseau visés par les normes de fiabilité au Québec. Finalement, l'annexe FG présente énumère les ajouts suite à la décision D-2018-149.

### 3. INSTALLATIONS VISÉES – SPÉCIFICITÉS

#### 2-13.1 Poste de départ

Le poste de départ d'une installation de production RTP appartient à différentes entités, selon le propriétaire de l'installation de production. Le propriétaire d'un poste de départ, y compris le transformateur élévateur, est

- soit Hydro-Québec TransÉnergie, pour les postes de départ des installations de production appartenant au RTP d'Hydro-Québec Production,

<sup>5</sup> Décision D-2015-059, p. 49, par. 203.



## **Coordonnateur de la fiabilité**

*Direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie  
et d'exploitation du réseau*

- soit le propriétaire d'installation de production pour tous les postes de départs des installations de production RTP qui n'appartiennent pas à Hydro-Québec Production.

Les postes de départ pour les installations d'Hydro-Québec Production sont identifiées comme des installations de transport appartenant à Hydro-Québec TransÉnergie à l'annexe B. Autre que pour Hydro-Québec, aucun poste de départ des installations de production RTP n'est inclus dans l'annexe C aux fins de l'application des normes de fiabilité.

## HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Modifications	Décision
23 juin 2015	Version initiale	D-2015-098
4 décembre 2015	Retrait des fonctions PSE et IA	D-2015-195
21 décembre 2015	Modification des caractéristiques des groupes et de la puissance installée de l'installation de production Grand-Mère  Ajout de l'annexe G listant les installations pour lesquelles l'application des normes de fiabilité est suspendue	D-2015-213
<del>15 juillet 2016</del> <del>juillet 2016</del>	<u>Modifications suivant l'annexe de la décision D-2016-109</u>  <u>Ajout de l'installation « Siemens Canada limité » à l'annexe G</u> <u>Modifications suivant l'annexe de la décision D-2016-109</u>  <u>Ajout de l'installation « Siemens Canada limité » à l'annexe G</u>	<del>D-2016-109</del> <del>D-2016-109</del>
<del>21 mars 2017</del> <del>2017</del> <del>avril 2017</del>	<u>Modifications en suivi de la décision D-2017-031</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Retraits de toute information à l'égard des actifs critiques des fiches des entités visées (annexe A)</u></li> <li>• <u>Retrait de la colonne « Actif critique » des installations de transport, de production, de télécommunications et les centres d'exploitation (annexes B, C, D et F)</u></li> <li>• <u>Ajout d'une annexe avec les désignations d'installations par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1.</u></li> </ul> <u>Modifications en suivi de la décision D-2017-031</u>  <u>Retraits de toute information à l'égard des actifs critiques des fiches des entités visées (annexe A)</u>  <u>Retrait de la colonne « Actif critique » des installations de transport, de production, de télécommunications et les centres d'exploitation (annexes B, C, D et F)</u>	<del>D-2017-031</del> <del>D-2017-031</del>

	<p><u>Ajout d'une annexe avec les désignations d'installations par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1.</u></p>	
23 octobre 2018	<p><u>Retrait de l'Annexe A « Fiches des entités visées »</u></p> <p><u>Retrait et des Annexes D, F et G</u></p> <p><u>Déplacement de la section 2.2 « Identification des entités visées par les normes de fiabilités » vers l'Annexe A « Entités »</u></p> <p><u>Déplacement de l'Annexe H « Liste des installations désignées en vertu de certains critères de la norme CIP-002-5.1 » à l'Annexe F</u></p> <p>Retrait d'entités visées <u>à l'Annexe A</u></p> <p>Retrait et modification de postes à l'Annexe B</p> <p>Ajout, <u>retrait</u> et modification de lignes à l'Annexe B</p> <p>Retrait d'installations de production <u>et autres modifications</u> à l'Annexe C</p> <p><u>Ajout de l'Annexe D</u></p> <p><u>Modifications à l'Annexe E</u></p> <p>Ajout de l'Annexe <u>GF</u> pour le suivi des ajouts <u>de la décision D-2018-149</u></p> <p>Retrait d'information non pertinente à l'application des normes de fiabilité au Québec.</p>	D-2018-149



**ANNEXE A – ENTITÉS**

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes			
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)		
Cartier Énergie Éolienne (AAV) Inc.	AAV	1111, rue St-Charles Ouest, Tour ouest bureau 402, Longueuil, QC, J4K 5G4					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Cartier Énergie Éolienne (BDS) Inc.	BDS	1111, rue St-Charles Ouest, Tour ouest bureau 402, Longueuil, QC, J4K 5G4					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Cartier Énergie Éolienne (CAR) Inc.	CAR	1111, rue St-Charles Ouest, Tour ouest bureau 402, Longueuil, QC, J4K 5G4					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Cartier Énergie Éolienne (GM) Inc.	GM	1111, rue St-Charles Ouest, Tour ouest bureau 402, Longueuil, QC, J4K 5G4					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Des Moulins Wind (Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.)	MOU	989, Huppe, Thedford Mines, QC, G6G 6H8					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Lac Alfred S.E.C. et Enbridge Lac Alfred Wind Project S.E.C.(EDF EN Canada Inc.)	LA	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO									O	N	N	N	N	N / N	N / N	

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)	
EEN CA Massif-Du-Sud S.E.C. et Enbridge Massif-Du-Sud Wind Project S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	MDS	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Mont-Rothery S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	ROT	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. et Éolien DIM S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	RDM	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
EEN CA Hermine Saint-Robert-Bellarmin S.E.C. et Enbridge Saint-Robert-Bellarmin Wind Project S.E.C. (EDF EN Canada Inc.)	SRB	1134, rue Ste-Catherine ouest, bur. 910, Montréal, QC, H3B 1H4					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Énergie éolienne Le Plateau I S.E.C. (Le Plateau I Wind)	ÉLP	42, rang de l'Église Nord, L'ascension-de-Patapédia, QC, G0J 1R0				TO	GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Énergie éolienne Vents du Kempt S.E.C.	VDK	1850, avenue Panama #501, Brossard, QC, J4W 3C6					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes	
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)
Énergie Renouvelable Brookfield (Énergie La Lièvre s.e.c.)	ÉLL	2, chemin Montréal ouest, Gatineau, QC, J8M 2E1				TO	GOP	GO					DP	O	N	O	N	N	N / N	N / N		
Éoliennes de l'Érable S.E.C.	EER	2075, rue Université, bureau 1105, Montréal, QC, H3A 2L1					GOP	GO						O	N	N	N	N	N / N	N / N		
Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT)	HQC MÉ	Complexe Desjardins C.P. 10000, 19e, Montréal, QC, H5B 1H7	RC	BA	TOP									O	O	O	O	O	N / N	N / O		
Hydro-Québec Distribution	HQD	75, boul. René-Lévesque Ouest, 22e, Montréal, QC, H2Z 1A4											RP	LSE	DP	N	N	N	N	N	N / N	N / N
Hydro-Québec Production	HQP	75, boul. René-Lévesque Ouest, 10e, Montréal, QC, H2Z 1A4					GOP	GO								O	N	N	O	N	N / N	N / N
Hydro-Québec TransÉnergie	HQT	Complexe Desjardins, C.P. 10000, 19e, Montréal, QC, H5B 1H7				TO				PA	TP	TSP			DP	O	O	O	O	O	N / N	O / O
Kruger Énergie Montérégie S.E.C.	MON	202, boul. St-Rémi, St-Rémi, QC, J0L 1L0					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N



Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)	
Northland Power Inc.	NLP	30 St Clair Ave W Toronto, ON, M4V 3A1					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré	SDB	36 rue Lajeunesse Kingsey Falls, QC, J0A 1B0					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Rio Tinto Alcan	RTA	1954 Rue Davis, C.P. 1800 Jonquière, QC, G7S 4R5				TO	GOP	GO					DP		O	N	O	N	N	N	N / N	N / N	Installations de production à vocation industrielle (PVI)
Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée	CRT	944, rue Principale, Rivière-Baudette, QC, J0P 1R0				TO									TSP	O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Société en Commandite Hydroélectrique Manicouagan	SCH M	3860, boul. Lafleche, C.P. 2084 Baie-Comeau, QC, G5C 3X4				TO	GOP	GO					DP		O	N	N	N	N	N	N / N	N / N	
TransCanada Québec Inc.	TCQ	7005, boul. Raoul Duchesne Becancour, QC, TG9H 4X6					GOP	GO								O	N	N	N	N	N / N	N / N	
Ville de Saguenay (Hydro-Jonquière)	JON	1710, Rue Ste. Famille, C.P. 2000, Saguenay, QC, G7X 7W7											DP		N	N	N	N	N	N	N / N	N / N	

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions													L'entité possède et/ou exploite					Notes		
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)	
Ville de Sherbrooke (Hydro-Sherbrooke)	SHE R	1800, rue Roy, C.P. 610 Sherbrooke, QC, J1H 5H9													DP	N	N	N	N	N	N / N	N / N	

**ANNEXE B – INSTALLATIONS DE TRANSPORT**



Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
CD11	CRT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
CD22	CRT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
Masson Nord	ÉLL	Poste	120	Aucun	-	La batterie de condensateurs MXC1 n'est pas incluse au RTP.
Masson Sud	ÉLL	Poste	230 - 120	Aucun	-	
D5A	ÉLL	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
H9A	ÉLL	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
MATI	ÉLL	Ligne	120	Aucun	N	
Plateau	ÉLP	Poste	315	Aucun	-	
Abitibi	HQT	Poste	735 - 315 - 16	735 - 315	-	
Alain-Grandbois	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Albanel	HQT	Poste	735 - 22	735	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T31 et T32 ainsi que ces transformateurs ne sont pas inclus au RTP.
Appalaches	HQT	Poste	735 - 230	735 - 230	-	
Arnaud	HQT	Poste	735 - 315 - 161	735 - 315 - 161	-	
Beauharnois (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 12	120	-	
Beauharnois 230 kV	HQT	Poste	230 - 120	Aucun	-	
Beaumont (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8	Aucun	-	
Beaupré	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Bécancour	HQT	Poste	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 120 et 230 kV sont inclus au RTP.
Bécancour (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8	Aucun	-	
Bedford	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 25 kV sont inclus au RTP.
Bergeronnes	HQT	Poste	735	Aucun	-	
Bersimis-1 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Bersimis-2 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Blainville	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Boucherville	HQT	Poste	735 - 315 -230	735 - 315 -230	-	
Bout-de-l'Île	HQT	Poste	735 - 315 - 25	735 - 315	-	Seule la partie à 25 kV associée aux CLC, les CLC ainsi que les XC à 120 kV sont inclus au RTP*.
Brisay (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Bryson (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 6,6	Aucun	-	
Cadioux	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
Carignan	HQT	Poste	735 - 230	735 - 230	-	
Carillon (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Cèdres (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 6,6	Aucun	-	
Chamouchouane	HQT	Poste	735 - 16	735	-	
Charlesbourg	HQT	Poste	230	Aucun	-	Seul le départ de la ligne L2325 est inclus au RTP.
Charlevoix	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Châteauguay	HQT	Poste	765 - 735 - 315 - 120 - 13,7 - 60 c.c.	765 - 735 - 315 - 120	-	
Chelsea (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 6,6	Aucun	-	
Chénier	HQT	Poste	735 - 315 - 23	735 - 315	-	
Chibougamau	HQT	Poste	735 - 16	735	-	
Chissibi	HQT	Poste	735	735	-	
Chomedey	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Chute-Allard (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8	Aucun	-	La partie à 25 kV alimentée par les transformateurs T1 et T2 n'est pas incluse au RTP.
Coaticook	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
De Léry	HQT	Poste	315 - 120	Aucun	-	Les XC à 120 kV sont inclus au RTP et les XL à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Des Cantons	HQT	Poste	735 - 230 - 450 c.c.	735 - 230	-	
Des Cantons (230-120 kV)	HQT	Poste	230	230	-	Le XC à 120 kV est inclus au RTP.
Deschambault	HQT	Poste	315	Aucun	-	
Duvernay	HQT	Poste	735 - 315 -16	735 - 315	-	Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Eastmain-1 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 12	Aucun	-	La partie à 120 kV alimentée par le transformateur T4 ainsi que ce transformateur ne sont pas inclus au RTP.
Eastmain-1-A (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 12	Aucun	-	
Électrode-des-Cantons	HQT	Poste	450 c.c.	Aucun	-	
Électrode-Duncan	HQT	Poste	450 c.c.	Aucun	-	
Farnham	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 25 kV sont inclus au RTP.
Francheville	HQT	Poste	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
Gentilly-2	HQT	Poste	230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
Grand-Brûlé	HQT	Poste	735	735	-	Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Grondines	HQT	Poste	450 c.c.	Aucun	-	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
Hauterive	HQT	Poste	315 - 161	Aucun	-	Les transformateurs T4 et T10 ne sont pas inclus au RTP.
Hertel	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Iberville	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Interconnexion-Maclaren	HQT	Poste	120	Aucun	-	
Jacques-Cartier	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Kamouraska	HQT	Poste	315	Aucun	-	
Kipawa	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les XC11 et XC12 à 120 kV et les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
La Gabelle (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 6,6	Aucun	-	
La Grande-1 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 12	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 12/120 et 12/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
La Grande-2 (poste de départ de la centrale Robert-Bourassa)	HQT	Poste	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 et 13,8/69 kV ne sont pas inclus au RTP.
La Grande-2-A (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	315	-	
La Grande-3 (poste de départ)	HQT	Poste	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
La Grande-4 (poste de départ)	HQT	Poste	735 - 13,8	735	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
La Prairie	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
La Tuque (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8/11	Aucun	-	
La Vérendrye	HQT	Poste	735 - <del>120</del> - 16	735	-	
Lac-des-Îles	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Laforge-1 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
Laforge-2 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	Les transformateurs élévateurs 13,8/25 kV ne sont pas inclus au RTP.
Lanaudière	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Langlois	HQT	Poste	730 V - 17 - 315 - 120	Aucun	-	
Laurentides	HQT	Poste	735 - 315 - 230 - 39	735 - 315 - 230	-	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
Lefrançois	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Le Moyne	HQT	Poste	735	735	-	
Leneuf	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Les Basques	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.
Lévis	HQT	Poste	735 - 315 - 230 - 16	735 - 315 - 230	-	
Lévis 230-25 kV	HQT	Poste	230	230	-	
Lévis Déglaceur	HQT	Poste	315 - 43 - 20	315	-	
Lorrainville	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Lotbinière	HQT	Poste	450 c.c.	Aucun	-	
Madawaska	HQT	Poste	345 - 315 - 131 c.c.	Aucun	-	
Manic-1 (poste de départ)	HQT	Poste	161 - 13,8	Aucun	-	
Manic-2 (poste de départ de la centrale Jean-Lesage)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Manic-3 (poste de départ de la centrale René-Lévesque)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Manic-5 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Manic-5-PA (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Manicouagan	HQT	Poste	735 - 315 - 16	735 - 315	-	
Matapédia	HQT	Poste	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs 230/25 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC et XL à 230 kV sont inclus au RTP.
Mauricie	HQT	Poste	315 - 230	Aucun	-	Le XC à 230 kV est inclus au RTP.
Mercier (poste de départ)	HQT	Poste	69 - 13,8	Aucun	-	
Micoua	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Montagnais	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Montréal	HQT	Poste	735 - 120	735 - 120	-	
Murailles (poste de départ de la centrale Romaine-2)	HQT	Poste	315 - 18	Aucun	-	
Nemiscau	HQT	Poste	735 - 315 - 22	735 - 315	-	Le niveau de tension 25 kV qui est RTP est associé au CLC et non à la section qui alimente de la charge.
Nicolet	HQT	Poste	735 - 230	735 - 230	-	
Nicolet c.c.	HQT	Poste	450 c.c. - 230	450 c.c. - 230	-	
Nikamo	HQT	Poste	315	Aucun	-	
Notre-Dame	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les transformateurs à 315 kV ne sont pas inclus au RTP.



Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
						Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Outaouais	HQT	Poste	315 - 240 - 75 c.c.	Aucun	-	
Outardes	HQT	Poste	735	735	-	
Outardes-2 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Outardes-3 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Outardes-4 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Paugan (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 120 - 6,6	Aucun	-	
Péribonka (poste de départ)	HQT	Poste	161 - 13,8	Aucun	-	
Périgny	HQT	Poste	735	Aucun	-	
Petite-Nation	HQT	Poste	120	Aucun	-	Seuls les départs des lignes L1101 et L1104 à 120 kV sont inclus au RTP.
Première-Chute (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Québec	HQT	Poste	315 - 230	Aucun	-	Seul le T1 ainsi que les XC à 230 et 69 kV sont inclus au RTP.
Quyon	HQT	Poste	230 - 120	Aucun	-	
Radisson	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Radisson c.c.	HQT	Poste	450 c.c. - 315	450 c.c. - 315	-	
Rapide-2 (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Rapide-7 (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Rapide-Blanc (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 11	Aucun	-	Les transformateurs T11 et T12 ne sont pas inclus au RTP.
Rapides-des-Cœurs (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8	Aucun	-	
Rapides-des-Îles (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Rapides-des-Quinze (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,2	Aucun	-	
Rapides-Farmer (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 6,6	Aucun	-	
Rimouski	HQT	Poste	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs à 230 kV ne sont pas inclus au RTP.
Rivière-du-	HQT	Poste	315 - 230	Aucun	-	Les transformateurs T2 et T3 ne sont

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
Loup						pas inclus au RTP.
Rocher-de-Grand-Mère (poste de départ)	HQT	Poste	69 - 13,8	Aucun	-	
Romaine-1 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Romaine-2 (poste)	HQT	Poste	315	Aucun	-	Le XL à 315 kV est inclus au RTP.
Saguenay	HQT	Poste	735 - 161	735 - 161	-	
Saint-Césaire	HQT	Poste	230 - 120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Sainte-Marguerite-3 (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 18	Aucun	-	
Saint-Sébastien	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP. Les XC à 25 kV sont inclus au RTP.
Sarcelle (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Shawinigan-2 (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 11	Aucun	-	
Shawinigan-3 (poste de départ)	HQT	Poste	120 - 13,8	Aucun	-	
Sherbrooke	HQT	Poste	120	Aucun	-	Seuls les départs des lignes L1401 et L1402 sont inclus au RTP.
Stanstead	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
Tilly	HQT	Poste	735 - 315	735 - 315	-	
Toulnustouc (poste de départ)	HQT	Poste	315 - 13,8	Aucun	-	
Trenche (poste de départ)	HQT	Poste	230 - 13,8	Aucun	-	
Trois-Rivières	HQT	Poste	230	Aucun	-	
Vignan	HQT	Poste	315	Aucun	-	Les XC à 120 kV sont inclus au RTP.
Wyman	HQT	Poste	120	Aucun	-	Les transformateurs à 120 kV ne sont pas inclus au RTP.
A41T	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
A42T	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
B31L	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
B5D	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
D4Z	HQT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
H4Z	HQT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
L0440	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	Ce circuit est isolé à 49 kV.
L0451	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L0452	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L0460	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée. Ce circuit est isolé à 49 kV.
L0470	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	Ce circuit est isolé à 49 kV.
L1101	HQT	Ligne	120	Aucun	N	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L1104	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1108	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1110	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1112	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1114	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1123	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1125	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1173	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1180*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1181*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1201	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1202	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1256	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1257	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1260	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1261	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1291	HQT	Ligne	120	120	N	
L1292	HQT	Ligne	120	120	N	
L1332	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1333	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1355*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1362	HQT	Ligne	120	120	N	
L1363	HQT	Ligne	120	120	N	
L1376	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1398	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1399	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1400	HQT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
L1401	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1402	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1420*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1422*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1423*	HQT	Ligne	120	120	N	
L1424	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1425	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1426	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1427	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1428	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1429	HQT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
L1437	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1438	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1439	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1470	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1472	HQT	Ligne	120	120*	N	
L1540	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1541	HQT	Ligne	120	Aucun	N	
L1614	HQT	Ligne	161	Aucun	N	
L1616*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1617*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1618*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1619*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1620*	HQT	Ligne	161	161	N	
<del>L1640*</del>	<del>HQT/R- TA</del>	<del>Ligne</del>	<del>161</del>	<del>161</del>	<del>N</del>	<del>Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.</del>

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L1641*	HQT/R TA	Ligne	161	161	N	Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.
L1642*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1643*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1644	HQT	Ligne	161	161*	N	
L1645	HQT	Ligne	161	161*	N	
L1650*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1651*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1654*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1655*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1661*	HQT	Ligne	161	161	N	
L1662*	HQT	Ligne	161	161	N	
L2101	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L2102	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L2304	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2305	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2306	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2307	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2308	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2310	HQT	Ligne	230	230	O	
L2311	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2312	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2313	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2314	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2317	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2318	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2319	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2320	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2321	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2322	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2323	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2324	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2325	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2326	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2327	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2329	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2330	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2331	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2332	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2333	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2334	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2336	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2337	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2338	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2340	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2341	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2342	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2343	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2344	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2345	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2346	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2349	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2350	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L2351	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2352	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2353	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2354	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2355	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2356	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2357	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2358	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2360	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2361	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2363	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2365	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2367	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2369	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2370	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2371	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2372	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2373	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2374	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2375	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2376	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2377	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2378	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2379	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2380	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2381	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2382	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2383	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2384	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2385	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2386	HQT	Ligne	230	Aucun	O	
L2387	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2388	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2389	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2392	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2393	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2396	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2397	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2398	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2399	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2401	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2402	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2404	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2405	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2406	HQT	Ligne	230	230*	O	
L2407	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L2408	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3001	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3002	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3003	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3004	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3005	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3006	HQT	Ligne	315	315*	O	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L3007	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3008	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3009	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3010	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3011	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3012	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3013	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3014	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3015	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3017	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3019	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3020	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3021	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3022	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3023	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3024	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3026	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3027	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3028	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3029	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3030	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3031	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3032	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3033	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3034	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3035	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3036	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3039	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3040	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3041	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3042	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3043	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3044	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3045	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3046	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3047	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3048	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3049	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3050	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3052	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3053	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3054	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3055	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3056	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3057	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3058	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3059	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3062	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3063	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3065	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3066	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3067	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3068	HQT	Ligne	315	315*	O	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L3069	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3070	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3071	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3072	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3073	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3074	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3075	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3076	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3078	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3079	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3080	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3081	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3082	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3083	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3084	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3085	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3086	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3087	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3088	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3089	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3090	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3091	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3092	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3093	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3094	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3095	HQT	Ligne	345	345*	O	
L3098	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3100	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3101	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3102	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3104	HQT	Ligne	315	315	O	
L3105	HQT	Ligne	315	315	O	
L3106	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3107	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3108	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3109	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3110	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3113	HQT	Ligne	315	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L3114	HQT	Ligne	345	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
L3115	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3116	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3117	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3118	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3121	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3122	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3123	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3127	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3129	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3131	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3133	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3145	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3150	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3151	HQT	Ligne	315	315*	O	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L3152	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3153	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3154	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3155	HQT	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L3162	HQT	Ligne	315	315	O	
L3163	HQT	Ligne	315	315	O	
L3166	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3167	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3168	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3169	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3170	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3171	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3172	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3173	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3176	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3177	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3186	HQT	Ligne	315	315*	O	
L3187	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3188	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3189	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3190	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3191	HQT	Ligne	315	Aucun	O	
L3192	HQT	Ligne	315	315*	O	
L4003	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L4004	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L4005	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	
L4006	HQT	Ligne	450 c.c.	Aucun	O	
L4007	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L4008	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L4009	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L4010	HQT	Ligne	450 c.c.	450 c.c.	O	
L7002	HQT	Ligne	735	735	O	
L7004	HQT	Ligne	735	735	O	
L7005	HQT	Ligne	735	735	O	
L7006	HQT	Ligne	735	735	O	
L7007	HQT	Ligne	735	735	O	
L7008	HQT	Ligne	735	735	O	
L7009	HQT	Ligne	735	735	O	
L7010	HQT	Ligne	735	735	O	
L7011	HQT	Ligne	735	735	O	
L7014	HQT	Ligne	735	735	O	
L7016	HQT	Ligne	735	735	O	
L7017	HQT	Ligne	735	735	O	
L7018	HQT	Ligne	735	735	O	
L7019	HQT	Ligne	735	735	O	
L7020	HQT	Ligne	735	735	O	
L7023	HQT	Ligne	735	735	O	
L7024	HQT	Ligne	735	735	O	
L7025	HQT	Ligne	735	735	O	
L7026	HQT	Ligne	735	735	O	
L7027	HQT	Ligne	735	735	O	
L7028	HQT	Ligne	735	735	O	
L7029	HQT	Ligne	735	735	O	



Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L7031	HQT	Ligne	735	735	O	
L7032	HQT	Ligne	735	735	O	
L7033	HQT	Ligne	735	735	O	
L7034	HQT	Ligne	735	735	O	
L7035	HQT	Ligne	735	735	O	
L7036	HQT	Ligne	735	735	O	
L7038	HQT	Ligne	735	735	O	
L7040	HQT	Ligne	765	765	O	Seule la portion au Québec est visée.
L7042	HQT	Ligne	735	735	O	
L7044	HQT	Ligne	735	735	O	
L7045	HQT	Ligne	735	735	O	
L7046	HQT	Ligne	735	735	O	
L7047	HQT	Ligne	735	735	O	
L7048	HQT	Ligne	735	735	O	
L7049	HQT	Ligne	735	735	O	
L7051	HQT	Ligne	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
L7052	HQT	Ligne	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
L7053	HQT	Ligne	735	735	O	Seule la portion au Québec est visée.
L7054	HQT	Ligne	735	735	O	
L7055	HQT	Ligne	735	735	O	
L7056	HQT	Ligne	735	735	O	
L7057	HQT	Ligne	735	735	O	
L7059	HQT	Ligne	735	735	O	
L7060	HQT	Ligne	735	735	O	Le condensateur de blocage Sakami-1 est inclus au RTP.
L7061	HQT	Ligne	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-1 est inclus au RTP.
L7062	HQT	Ligne	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-2 est inclus au RTP.
L7063	HQT	Ligne	735	735	O	Le condensateur de blocage Opinaca-3 est inclus au RTP.
L7066	HQT	Ligne	735	735	O	
L7067	HQT	Ligne	735	735	O	
L7068	HQT	Ligne	735	735	O	
L7069	HQT	Ligne	735	735	O	
L7070	HQT	Ligne	735	735	O	
L7071	HQT	Ligne	735	735	O	
L7072	HQT	Ligne	735	735	O	
L7073	HQT	Ligne	735	735	O	
L7076	HQT	Ligne	735	735	O	
L7077	HQT	Ligne	735	735	O	
L7078	HQT	Ligne	735	735	O	
L7079	HQT	Ligne	735	735	O	
L7080	HQT	Ligne	735	735	O	
L7081	HQT	Ligne	735	735	O	
L7082	HQT	Ligne	735	735	O	
L7084	HQT	Ligne	735	735	O	
L7085	HQT	Ligne	735	735	O	
L7086	HQT	Ligne	735	735	O	
L7088	HQT	Ligne	735	735	O	
L7089	HQT	Ligne	735	735	O	
L7090	HQT	Ligne	735	735	O	
L7092	HQT	Ligne	735	735	O	
L7093	HQT	Ligne	735	735	O	

Nom	Entité	Type	Niveaux de tension applicables RTP (kV)	Niveaux de tension applicables Bulk (kV)	Ligne exploitée à 200 kV ou plus?	Particularités
L7094	HQT	Ligne	735	735	O	
L7095	HQT	Ligne	735	735	O	
L7096	HQT	Ligne	735	735	O	
L7097	HQT	Ligne	735	735	O	
L7100	HQT	Ligne	735	735	O	
L7101	HQT	Ligne	735	735	O	
L7102	HQT	Ligne	735	735	O	
P33C	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
Q4C	HQT	Ligne	230	Aucun	O	Seule la portion au Québec est visée.
X2Y	HQT	Ligne	120	Aucun	N	Seule la portion au Québec est visée.
Delisle	RTA	Poste	345	Aucun	-	Seul le départ de la ligne L3095 est inclus au RTP.
Du Portage	RTA	Poste	161	Aucun	-	Seuls les sectionneurs 2321, 2421, 2322, 2422, 2323 et 2423 ne sont pas inclus au RTP.
Isle-Maligne 161 kV	RTA	Poste	161	Aucun	-	Seuls les départs des lignes LT36 et LT38 (LT37) sont inclus au RTP.
Isle-Maligne 240 kV	RTA	Poste	240 - 161	Aucun	-	Seuls les transformateurs T36, T38, la barre B25 et leurs appareils de coupure respectifs sont inclus au RTP.
Usine Jonquière	RTA	Poste	161	Aucun	-	Seuls les départs des lignes 65 et 66 sont inclus au RTP.
L1640	HQT/RTA	Ligne	161	161	N	Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.
L1641	HQT/RTA	Ligne	161	161	N	Cette ligne est en copropriété, mais elle est exploitée par HQT.
L61	RTA	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L62	RTA	Ligne	Aucun	Aucun	O	
L65	RTA	Ligne	161	Aucun	N	
L66	RTA	Ligne	161	Aucun	N	
LT36	RTA	Ligne	161	Aucun	N	
LT38 (LT37)	RTA	Ligne	161	Aucun	N	
McCormick	SCHM	Poste	161 13,8*	Aucun	-	TA1 et TA2 ne sont pas inclus au RTP
L1611	SCHM	Ligne	161	Aucun	N	
L1612	SCHM	Ligne	161	Aucun	N	

\* Les éléments indiqués par une étoile sont nouvellement assujetties à partir de la décision D-2018-149. Les normes seront applicables à ces éléments au 01/01/2020.

**ANNEXE C – INSTALLATIONS DE PRODUCTION**



Nom	Entité	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus?	Particularités
Anse-à-Valleau	AAV	Éolien	O	100,5 MW	N	N	N	
Baie-des-Sables	BDS	Éolien	O	109,5 MW	N	N	N	
Carleton	CAR	Éolien	O	109,5 MW	N	N	N	
L'Érable	EER	Éolien	O	100 MW	N	N	N	
High Falls	ÉLL	Hydro	O	124	N	O	N	
Masson	ÉLL	Hydro	O	112	O	O	N	
Plateau	ÉLP	Éolien	O	180,9 MW	O	N	N	
Gros-Morne	GM	Éolien	O	211,5 MW	N	N	N	
Beauharnois	HQP	Hydro	O	2270	O	O	N	
Beaumont	HQP	Hydro	O	300	N	N	N	
Bécancour	HQP	Thermique (TAG)	O	456,8	O	N	N	
Bersimis-1	HQP	Hydro	O	1240	O	N	N	
Bersimis-2	HQP	Hydro	O	915	O	N	N	
Brisay	HQP	Hydro	O	494	O	N	N	
Bryson	HQP	Hydro	O	70	O	O	N	
Carillon	HQP	Hydro	O	885,5	N	N	N	
Cèdres	HQP	Hydro	O	150	O	O	N	
Chelsea	HQP	Hydro	O	190	N	O	N	
Chute-Allard	HQP	Hydro	O	69	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 69 MVA en vertu du décret gouvernemental #379-2005.
Eastmain-1	HQP	Hydro	O	505	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 505 MVA en vertu du décret gouvernemental #302-93.
Eastmain-1-A	HQP	Hydro	O	853	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 853 MVA en vertu du certificat d'autorisation gouvernemental #3214-10-17.
Jean-Lesage	HQP	Hydro	O	1366	O	N	N	
La Gabelle	HQP	Hydro	O	175	O	N	N	
La Grande-1	HQP	Hydro	O	1512	O	N	N	
La Grande-2-A	HQP	Hydro	O	2340	O	N	N	
La Grande-3	HQP	Hydro	O	2425	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 2425 MVA en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
La Grande-4	HQP	Hydro	O	2925	O	N	N	
La Tuque	HQP	Hydro	O	327	N	N	N	
Laforge-1	HQP	Hydro	O	924	O	N	N	
Laforge-2	HQP	Hydro	O	336	O	N	N	
Manic-1	HQP	Hydro	O	205	O	N	N	
Manic-5	HQP	Hydro	O	1680	O	N	N	
Manic-5-PA	HQP	Hydro	O	1120	O	N	N	

Nom	Entité	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MVA)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus?	Particularités
Mercier	HQP	Hydro	O	58	N	N	N	
Outardes-2	HQP	Hydro	O	615	O	N	N	
Outardes-3	HQP	Hydro	O	1080	O	N	N	
Outardes-4	HQP	Hydro	O	872	O	N	N	
Paugan	HQP	Hydro	O	251,5	N	O	N	
Péribonka	HQP	Hydro	O	427,8	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 427,8 MVA en vertu du décret gouvernemental #267-2004.
Première-Chute	HQP	Hydro	O	145	N	O	N	
Rapide-2	HQP	Hydro	O	84	N	O	N	
Rapide-7	HQP	Hydro	O	84	N	O	N	
Rapide-Blanc	HQP	Hydro	O	240	N	N	N	
Rapide-des-Quinze	HQP	Hydro	O	128,2	N	O	N	
Rapides-des-Cœurs	HQP	Hydro	O	84,4	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 84,4 MVA en vertu du décret gouvernemental #379-2005.
Rapides-des-Îles	HQP	Hydro	O	195,36	N	O	N	
Rapides-Farmers	HQP	Hydro	O	127,5	N	O	N	
René-Lévesque	HQP	Hydro	O	1560	O	N	N	
Robert-Bourassa	HQP	Hydro	O	5920	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 5920 MVA en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
Rocher-de-Grand-Mère	HQP	Hydro	O	255,6	N	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 255,6 MVA en vertu de la demande de modification du décret gouvernemental #591-2000 daté du 15 octobre 2002.
Romaine-1	HQP	Hydro	O	300	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 300 MVA en vertu du décret gouvernemental #537-2009.
Romaine-2	HQP	Hydro	O	711	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 711 MVA en vertu du décret gouvernemental #537-2009.
Sainte-Marguerite-3	HQP	Hydro	O	928,4	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 928,4 MVA en vertu du décret gouvernemental #297-94.
Sarcelle	HQP	Hydro	O	166,7	O	N	N	La puissance nominale de la centrale est limitée à 166,7 MVA en vertu du certificat d'autorisation gouvernemental #3214-10-17.
Shawinigan-2	HQP	Hydro	O	243	N	N	N	
Shawinigan-3	HQP	Hydro	O	228	N	N	N	
Toulnostouc	HQP	Hydro	O	584	O	N	N	

Nom	Entité	Type	Installation classée RTP?	Puissance installée (MW/A)	Raccordé au RTP?	Au moins un groupe peut être synchronisé avec un réseau voisin?	Poste de départ inclus?	Particularités
Trenche	HQP	Hydro	O	336	N	N	N	
Lac-Alfred et La Mitis	LA	Éolien	O	324,6 MW	O	N	N	
Massif-du-Sud	MDS	Éolien	O	150 MW	N	N	N	
Montréal	MON	Éolien	O	101,2 MW	N	N	N	
Moulins	MOU	Éolien	O	135,7 MW	N	N	N	
Mont-Louis	NLP	Éolien	O	100,5 MW	N	N	N	
St-Ulric/St-Léandre	NLP	Éolien	O	127,5 MW	N	N	N	
Rivière-du-Moulin	RDM	Éolien	O	350 MW	O	N	N	
Mont-Rothery	ROT	Éolien	O	75,85 MW	N	N	N	
Chute-à-Caron	RTA	Hydro	O	180	N	N	N	
Chute-à-la-Savane	RTA	Hydro	O	300	N	N	N	
Chute-des-Passes	RTA	Hydro	O	940	N	N	N	
Chute-du-Diable	RTA	Hydro	O	300	N	N	N	
Isle-Maligne	RTA	Hydro	O	462	N	N	N	
Shipshaw	RTA	Hydro	O	1076	N	N	N	
Shipshaw 13	RTA	Hydro	O	250	N	N	N	
McCormick	SCH M	Hydro	O	454	O	N	N	
Seigneurie-de-Beaupré	SDB	Éolien	O	363,2 MW	O	N	N	
St-Robert-Bellarmin et du Granit	SRB	Éolien	O	104,6 MW	N	N	N	
TransCanada Energy (Cogénération de Bécancour)	TCQ	Thermique (cogénération)	O	748	N	N	N	Suspension des opérations, excepté en période d'hiver (maximum de 300 heures par hiver et un maximum de 2 appels par jour, et ce, à partir du 1er juin 2016).
Vents-du-Kempt	VDK	Éolien	O	101,05 MW	N	N	N	

**Coordonnateur de la fiabilité**

*Direction principale – Contrôle des mouvements  
d'énergie et d'exploitation du réseau*

Mis en forme : Haut : 1,32 cm



**ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5**

## **ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5**

~~Dans sa décision D-2016-119, la Régie de l'énergie a fixé de différentes dates de mises en vigueur des normes CIP version 5 pour les entités selon leur identification au Registre de entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critiques aux fins des normes CIP version 1.~~

~~Les entités identifiées au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critique aux fins des normes CIP version 1 sont :~~

- ~~• Hydro Québec – Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT)~~
- ~~• Hydro Québec Production~~
- ~~• Hydro Québec TransÉnergie~~

~~Aucune autre entité n'était identifiée au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critique aux fins des normes CIP version 1.~~

**~~ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU~~**



**ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU**

N° NPCC	Type	Nature de l'automatisme
<u>SPS #124</u> SPS #134	II	<u>Rejet de production</u> Rejet de production et télé-délestage de charge
<u>SPS #134</u> SPS #124	II	<u>Rejet de production et télé-délestage de charge</u> Rejet de production
<u>SPS #151</u> SPS #41/45	III	<u>Séparation du réseau</u> Rejet de production
<u>SPS #134</u> SPS #160	II	<u>Télé-déclenchement d'inductances</u> Télé-délestage de charge
<u>SPS #134</u> SPS #226	II	<u>Télé-déclenchement d'inductances</u> Rejet de production
<u>SPS #134</u> SPS #154	III	<u>Télé-déclenchement d'inductances</u> Séparation de réseau
<u>SPS #134</u> SPS #114	III	<u>Télé-déclenchement d'inductances</u> Télé-délestage de charge
<u>SPS #114</u>	II	<u>Télé-délestage de charge</u>
<u>SPS #160</u>	I	<u>Télé-délestage de charge</u>

**ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5**

## **ANNEXE D – APPLICATION DES NORMES CIP VERSION 5**

Dans sa décision D-2016-119, la Régie de l'énergie a fixé de différentes dates de mises en vigueur des normes CIP version 5 pour les entités selon leur identification au Registre de entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critiques aux fins des normes CIP version 1.

Les entités identifiées au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critique aux fins des normes CIP version 1 sont :

- Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT)
- Hydro-Québec Production
- Hydro-Québec TransÉnergie

Aucune autre entité n'était identifiée au Registre des entités en vigueur au moment de cette décision comme possédant des actifs critique aux fins des normes CIP version 1.

**ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU**



**ANNEXE E – AUTOMATISMES DE RÉSEAU**

<u>N° NPCC</u>	<u>Type</u>	<u>Nature de l'automatisme</u>
<u>SPS #124</u>	I	<u>Rejet de production</u>
<u>SPS #134</u>	I	<u>Rejet de production et télé-délestage de charge</u>
<u>SPS #151</u>	II	<u>Séparation du réseau</u>
<u>SPS #134</u>	I	<u>Télé-déclenchement d'inductance</u>
<u>SPS #134</u>	I	<u>Télé-déclenchement d'inductance</u>
<u>SPS #134</u>	I	<u>Télé-déclenchement d'inductance</u>
<u>SPS #134</u>	I	<u>Télé-déclenchement d'inductance</u>
<u>SPS #114</u>	II	<u>Télé-délestage de charge</u>
<u>SPS #160</u>	I	<u>Télé-délestage de charge</u>



**ANNEXE FE – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS  
CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1**

## ANNEXE FE – LISTE DES INSTALLATIONS DÉSIGNÉES EN VERTU DE CERTAINS CRITÈRES DE LA NORME CIP-002-5.1

Dans sa décision D-2017-031, la Régie s'exprime ainsi :

*« [126] Pour ces motifs, la Régie est d'avis qu'une telle désignation discrétionnaire, pour être effective, doit obtenir son approbation préalable.*

*[127] Par conséquent, la Régie ... demande au Coordonnateur de prévoir au Registre l'identification des Installations désignées, le cas échéant, par le RC, le PC ou le TP, conformément aux critères 2.3, 2.6, 2.7 ou 2.9 de l'Annexe 1 de la norme CIP-002-5.1. » [Le Coordonnateur souligne.]*

Selon les critères 2.3, 2.6 et 2.9 ( les « Critères de désignation » ) de l'annexe 1 de la norme CIP-002-5.1, le *planificateur du réseau de transport*, le *coordonnateur de la fiabilité* ou le *responsable de la planification* peuvent désigner des installations<sup>6</sup>. La désignation d'une installation en vertu d'un ou plusieurs Critères de désignation est suffisante pour caractériser l'impact de cette installation comme moyen. Cependant, la désignation n'est effective (ou nécessaire) que si l'impact de cette installation est caractérisé comme moyen en fonction uniquement d'un ou plusieurs Critères de désignation.

Actuellement, aucune installation au Québec n'est caractérisée comme une installation avec un impact moyen uniquement par sa désignation en vertu d'un ou plusieurs Critères de désignation.

---

<sup>6</sup> Le critère 2.7 ne comporte aucune désignation par le RC, PC ou le TP et de plus, ne s'applique pas actuellement au Québec.

ANNEXE **F****G** – SOMMAIRE DES AJOUTS SUITE À LA DÉCISION D-2018-149



**ANNEXE FG – SOMMAIRE DES AJOUTS SUITE À LA DÉCISION D-2018-149**

Les lignes suivantes ont été ajoutées au Registre à l'Annexe B : L1180; L1181; L1355; L1420; L1422; L1423; L1616; L1617; L1618; L1619; L1620; L1640; L1641; L1642; L1643; L1650; L1651; L1654; L1655; L1661 et L1662.